

EccoClean PureLiquids nettoyant pour vitres

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878 Numéro de référence : iig_0082
Date d'édition : 14.08.2024 Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant pour vitres
Utilisation de la substance/du mélange : Détergent

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. des précisions sur le fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité

Importateur PUAG AG
Oberebenestr. 51
CHE-5620 Bremgarten AG,
Argovie
Fabricant InnoCent International GmbH
Reutackerstrasse, 22 - 24, 79591 Eimeldingen,
Allemagne T +49 (0) 7621 422 338 0 - F +49 (0) 7621
422 338 88 info@innocent-international.de -
www.innocent-international.de

1.4. numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Allemagne : +49 (0) 761 19240, Suisse : Tox Info Suisse (tél. : 145) : depuis l'étranger : +41 44 251 51 51, renseignements : +41 44 251 66 66

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risques particuliers si une bonne hygiène de travail est respectée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Phrases EUH : EUH208 - Contient une masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9). Peut provoquer des réactions allergiques.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fermeture à l'épreuve des enfants : Non applicable
Indication de danger tactile : Non applicable

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB \geq 0,1%, évalué conformément à l'annexe XIII de REACH

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH ou au règlement 2017/2100 ou au règlement 2018/605) à une concentration de \geq 0,1 %

EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2. mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Massé réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (note B)	N° CAS : 55965-84-9 N° CE : 911-418-6 N° index CE : 613-167-00-5	0,00015 < 0,0015	Acute Tox. 2 (inhalation), H330 (ATE=0,05 mg/1/4h) Acute Tox. 2 (Dermal), H310 (ATE=50 mg/kg poids corporel) Acute Tox. 3 (Oral), H301 (ATE=59 mg/kg poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) EUH071

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Massé réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-on et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	N° CAS : 55965-84-9 N° CE : 911-418-6 N° index CE : 613-167-00-5	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A ; H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2 ; H315 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2 ; H319 (0,6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C ; H314 (0,6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1 ; H318

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché sous forme de solutions aqueuses à différentes concentrations, ce qui nécessite également une classification et un étiquetage différents, car les différentes concentrations peuvent présenter des risques différents. Dans la partie 3, les entrées avec la note B ont des désignations générales telles que "Acide nitrique ... %". Dans ce cas, le fournisseur doit indiquer la concentration en pourcentage sur l'étiquette. Par %, on entend toujours le pourcentage en poids, sauf indication contraire.

Texte des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours en général	En cas de malaise, consulter un médecin.
Premiers-secours-mesures après inhalation	Transporter la personne à l'air frais et permettre de respirer librement.
Premiers secours après contact avec la peau	Laver la peau à grande eau.
Premiers secours après un contact oculaire	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers-secours-mesures après ingestion	En cas de douleur ou de rougeur persistante, demander une aide médicale. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact répété ou prolongé peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. de l'environnement.
Symptômes/effets en cas d'ingestion	: Peut des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. indications de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers

Traiter de manière symptomatique.

EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modifiant (UE) 2020/878

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche d'extinction. Mousse de nettoyage. Dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	Pas de risque direct d'explosion.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Libération possible de fumées toxiques.

5.3 Indications pour la lutte contre l'incendie

Instructions d'extinction	Combattre le feu à partir d'un endroit protégé et à une distance sûre. Ne pas pénétrer dans une zone d'incendie sans équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.
Protection lors de la lutte contre l'incendie	Ne pas tenter d'intervenir sans équipement de protection approprié. Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant. Vêtements de protection complets.
Autres informations	: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les eaux usées ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Supprimer la fuite si cela ne présente aucun risque. Si le produit s'écoule dans les égouts ou les eaux publiques, avertir les autorités. Absorber les quantités déversées pour éviter d'endommager les matériaux.
-------------------	--

6.1.1 Personnel non formé aux urgences

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Mesures d'urgence	Aérer la zone contaminée.

6.1.2 Forces d'intervention

Équipement de protection	Ne pas tenter d'intervenir sans équipement de protection approprié. Autres informations : voir section 8 "Contrôle de l'exposition/protection individuelle".
--------------------------	---

Mesures d'urgence

Évacuer les personnes non concernées. Supprimer la fuite si cela est possible sans danger.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Pour la rétention	: Absorber le produit répandu/écoulé avec du sable ou de la terre. Endiguer le liquide répandu ou l'absorber avec un matériau absorbant pour qu'il ne pénètre dans les égouts ou les cours d'eau. Arrêter l'écoulement, si cela est possible sans danger.
Procédure de nettoyage	: Absorber le liquide répandu avec un produit absorbant.
Autres informations	: Éliminer les substances ou les résidus sous forme solide dans une installation agréée.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, voir la section 13.

EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modifiant (UE) 2020/878

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors de la mise en œuvre Aucun risque significatif n'est à prévoir dans les conditions normales d'utilisation. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation du lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient hermétiquement fermé.

Sources de chaleur ou d'ignition

: N'implique pas de risque particulier d'incendie ou d'explosion.

Informations sur le stockage commun

Conserver à l'écart des agents oxydants.

Matériaux d'emballage

récipient d'origine.

Toujours stocker le produit dans des récipients fabriqués dans le même matériau que le

7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.2 Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.3. Polluants atmosphériques libérés

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.4. Valeurs DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.5. Bandes de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Dispositifs de contrôle technique appropriés

Dispositifs de contrôle technique appropriés :

Veiller à une bonne ventilation du lieu de travail.

8.2.2. Équipement de protection

individuelle Équipement de

protection individuelle :

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

8.2.2.1. Protection des yeux et du

visage Protection des yeux :

porter des lunettes de protection contre les éclaboussures

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

vêtements de travail à manches longues

Protection des mains :

Porter des gants en cas de contact répété ou prolongé.

Veuillez tenir compte des indications données par le fabricant concernant la perméabilité et le temps de rupture. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modifiant (UE) 2020/878

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire :

Pas nécessaire en cas de manipulation normale

8.2.2.4. Dangers thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat de l'agrégat	liquide
Couleur	jaune clair.
Apparence	: Transparent.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	: Non disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Inflammabilité	: Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	: Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Non disponible
Point d'inflammation	: Non disponible
Température d'inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Valeur du pH	: 7,77
Concentration de la solution de pH	: 100 %
Viscosité, cinématique	: Non disponible
Solubilité	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Non disponible
Densité	0,996 g/ml
Densité relative	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20°C	: Non disponible
Propriétés des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations sur les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information supplémentaire disponible

EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modifiant (UE) 2020/878

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (Oral)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (par inhalation)	: Non classé

Masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

DL50 orale	59 mg/kg de poids corporel
DL50 Dermique Rat	> 1008 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Guideline : EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity), Guideline : OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 dermale	> 75 mg/kg de poids corporel

Corrosion/irritation de la peau	: Non classé pH : 7,77
---------------------------------	------------------------

Masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

Valeur du pH	3,43 Temp. : 20 °C Concentration : 10 g/L
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH : 7,77

Masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

Valeur du pH	3,43 Temp. : 20 °C Concentration : 10 g/L
--------------	---

Sensibilisation respiratoire/cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée	: Non classé

Masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

LOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	0,525 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe animal : mâle, Guideline : EPA OPP 82-3 (Subchronic Dermal Toxicity 90 Days)
---------------------------------------	---

Danger d'aspiration	: Non classé
---------------------	--------------

EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modifiant (UE) 2020/878

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Écologie - Généralités Nous ne disposons pas de données quantitatives sur l'impact écologique de ce produit.
Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) : Non classé
Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

CL50 - Poisson [1]	0,19 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Oncorhynchus mykiss (nom précédent :Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	0,28 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Lepomis macrochirus
EC50 - Crustacés [1]	0,16 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Daphnia magna
EC50 - autres organismes aquatiques [1]	0,126 mg/l waterflea
EC50 - autres organismes aquatiques [2]	0,003 mg/l
CSEO (chronique)	0,1 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Daphnia magna Durée : '21 d'.
NOEC chronique Poissons	0,098 mg/l Organismes testés (espèces) : Oncorhynchus mykiss (nom précédent :Salmo gairdneri) Durée : '28 d'

12.2 Persistance et dégradabilité

EccoClean PureLiquids nettoyant pour vitres

Persistance et dégradabilité Dégradation rapide

Masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

Persistance et dégradabilité Dégradation rapide

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 0,4

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information supplémentaire disponible

12.7 Autres effets nocifs

Aucune information supplémentaire disponible

EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modifiant (UE) 2020/878

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination des déchets

13.1 Procédures de traitement des déchets

Règlement régional sur les déchets	: L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.
Méthodes de traitement des déchets collecte agréée.	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux instructions de tri de l'entreprise de collecte agréée.
Recommandations pour l'élimination des produits/emballages/déchets	Éliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales.
Remarques supplémentaires	L'utilisateur attribuer des codes de déchets, de préférence en concertation avec les autorités de gestion des déchets.
Liste européenne des déchets (LoW, EC 2000/532) :	20 01 29* - Détergents contenant des substances dangereuses

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Selon ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. numéro ONU ou numéro d'identification		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2 Désignation d'expédition ONU appropriée		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. classes de danger pour le transport		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Aucune information supplémentaire disponible		

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modifiant (UE) 2020/878

SECTION 13: Législation

15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Règlements de l'UE

REACH Annexe XVII (Liste des restrictions)

Ne contient pas de substances listées dans l'annexe XVII de REACH (conditions de restriction)

REACH Annexe XIV (liste des autorisations)

Ne contient pas de substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Liste des candidats REACH (SVHC)

Ne contient pas de substances figurant sur la liste des candidats REACH

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substances figurant sur la liste PIC (règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (Polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substances figurant sur la liste POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement UE 1005/2009 relatif à des substances appauvrisseuses la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient pas de substances soumises au RÈGLEMENT DU CONSEIL (CE) n° 428/2009 du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit des articles à double usage.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substances figurant sur la liste des précurseurs d'explosifs (règlement UE 2019/1148 sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Règlement sur les précurseurs de drogues (EC 273/2004)

Ne contient pas de substances figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

15.1.2. Réglementation nationale

Allemagne

Restrictions d'emploi
(MuSchG).

Respecter les restrictions conformément à la loi sur la protection de la maternité

Respecter les restrictions conformément à la loi sur la protection des jeunes travailleurs (JArbSchG).

Classe de danger pour les eaux (WGK) WGK nwg, non polluant (classification selon AwSV, annexe 1).

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : liquide inflammable. LGK 12 - Liquides non inflammables.

Stockage en commun non autorisé pour LGK 1, LGK 6.2, LGK 7.

Stockage en commun autorisé de manière restreinte pour LGK 4.1A, LGK

4.3, LGK 5.1C.

Placement en commun autorisé pour : LGK 2A, LGK 2B, LGK 3, LGK 4.1B, LGK 4.2, LGK 5.1A, LGK 5.1B, LGK 5.2, LGK 6.1A, LGK 6.1B,
LGK 6.1C, LGK 6.1D, LGK 8A, LGK 8B, LGK 10, LGK 11, LGK 12, LGK 13, LGK 10-13.

Liste des substances sensibilisantes (TRGS 907) Contient des substances sensibilisantes selon TRGS

907. Ordonnance sur les accidents majeurs (12. BImSchV) N'est pas soumis au décret sur les
accidents majeurs (12. BImSchV).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée

EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modifiant (UE) 2020/878

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes :	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BKF	Facteur de bioconcentration
BLV	Valeur limite biologique
BOD	Demande biochimique en oxygène (DBO)
COD	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Niveau d'exposition dérivé avec atteinte minimale
DNEL	Niveau d'exposition dérivé sans altération
N° CE	Communauté européenne Numéro
EC50	Concentration effective moyenne
EN	Norme européenne
IARC	Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA	Association pour le transport aérien international
IMDG	Réglementation sur les marchandises dangereuses pour le transport maritime international
LC50	Concentration mortelle pour 50 % d'une population d'essai
DL50	Dose mortelle pour 50 % d'une population d'essai (dose létale médiane)
LOAEL	Dose la plus faible ayant un effet nocif observable
NOAEC	Concentration sans effet nocif observable
NOAEL	Dose sans effet nocif observable
CSEO	Concentration la plus élevée testée sans effet nocif observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration estimée sans effet
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
ThSB	Demande théorique en oxygène (DTH)
TLM	Seuil de tolérance médian
COV	Composés organiques volatils
N° CAS	Chemical Abstract Service - Numéro
N.A.G.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Perturbateur endocrinien

EccoClean PureLiquids nettoyant pour verre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, y compris le règlement modifiant (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH :	
Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 2 (inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1
EUH071	corrosif sur les voies respiratoires.
EUH208	Contient une masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9). Peut provoquer des réactions allergiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Irritation des yeux. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Danger de mort en cas de contact avec la peau.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H330	Danger de mort par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Corr. de la peau 1C	Corrosion/irritation de la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Irritation de la peau. 2	Corrosion/irritation de la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Fiche de données de sécurité (FDS), EU

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont uniquement destinées à décrire le produit en termes de santé, de sécurité et de conditions environnementales. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie de propriétés spécifiques du produit.